

**Avis du C.C.E.E. sur les documents
de la Région relatifs
au compte administratif,
au bilan d'activités
pour l'exercice 1991
et à la décision modificative n° 1**

Le C.C.E.E. dans sa plénière du jeudi 2 juillet 1992 approuve le projet de DM n° 1, donne acte à la Région du Compte Administratif au titre de l'exercice 1991 et de son Bilan d'Activités

Les commissions ont émis des avis sur ces différents documents que le C.C.E.E. fait siens à l'unanimité.



Depuis l'application de la loi de décentralisation Outre-Mer, l'accent a été essentiellement mis sur les grands travaux et les grands projets régionaux ; ce qui pouvait être nécessaire dans une première étape. Cependant, les divers mouvements sociaux, les événements de février 1991, les résultats des élections régionales de mars 1992 ont montré de toute évidence le refus d'une politique de prestige et la volonté de changement des Réunionnais.

Dans une situation de crise marquée par le mal développement, l'analphabétisme persistant, la déresponsabilisation, l'assistance etc... et où l'exclusion est un phénomène massif, il est nécessaire aujourd'hui de "renverser la vapeur". La nouvelle Région qui porte en elle les espoirs de nombreux Réunionnais, doit inaugurer une nouvelle politique pour conduire la Réunion vers un véritable développement économique, social et culturel plus proche de la population et tenant compte de ses valeurs et de ses aspirations.

Dans les avis qui suivent le C.C.E.E. s'efforce de faire une critique constructive du bilan avec ses points forts et ses faiblesses et de dégager des axes d'avenir.

CLOE

La commission regrette de n'apprendre que maintenant l'existence d'une cellule de concertation pour l'environnement. Elle aurait aimé prendre part à la réflexion qui a permis de mettre en place cette cellule et souhaite participer pleinement aux travaux de cette instance.

PARC NATUREL

La commission souhaite que le C.C.E.E. continue à être associé à la réflexion sur le parc naturel régional ou national et demande à participer au conseil d'administration qui sera créé pour la gestion de ce parc.

BASCULEMENT DES EAUX

La nouvelle dénomination "irrigation du littoral de l'Ouest" ne change en rien l'ambiguïté du transfert des eaux d'Est en Ouest.

La commission rappelle sa vive préoccupation concernant ce projet qui profitera à la spéculation foncière dans l'Ouest et à l'extension d'une urbanisation sauvage -aboutissant à un renforcement des déséquilibres économiques, écologiques et humains avec l'Est et à la spoliation des terres agricoles.